



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2015

Est, par la présente donnée par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité;

Que conformément à l'article 1007 du code municipal, le rôle général de perception est déposé au bureau municipal. Il peut être consulté au 806, rang de la Rivière Sud, aux heures d'ouverture (mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

Et, qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes pour 2015, la date limite du premier versement sera le 5 mars 2015.

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 22^e jour du mois de janvier 2015.

Sherron Kollar,
Directrice générale